



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

PRÉPARER L'ORAL DU CONCOURS EXTERNE D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES

ECOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES



SOMMAIRE

3

EDITO

Yannick GIRAULT, Directeur de l'Ecole Nationale des Finances publiques

4

EN QUOI CONSISTENT LES ÉPREUVES ORALES ?

5

QUI COMPOSE LE JURY ?

6

COMMENT CONCEVOIR LA PRÉSENTATION DE MON PARCOURS ?

7

QUELLE EST LA TENEUR DE L'ENTRETIEN AVEC LE JURY ET COMMENT M'Y PRÉPARER ?



Yannick GIRAULT Directeur de l'ENFiP

Chère candidate, cher candidat,

Je tiens à vous encourager dans la lecture de ce guide conçu tout spécialement pour vous :
- parce que si vous le lisez attentivement, vous allez renforcer votre volonté de réussir au concours. Déjà, je dois vous féliciter pour votre admissibilité au concours externe d'inspecteur des Finances publiques. Maintenant, il faut aller plus loin et être lauréat de ce concours !

- et puis, votre choix est le bon, celui de vouloir intégrer la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) et ce guide doit vous y aider.

Vous êtes proche désormais de rejoindre une administration moderne et dynamique, comportant une multitude de missions toutes placées au cœur des enjeux de l'État. Appréciée de ses usagers, elle offre à ses agents un large panel de métiers et des perspectives de carrière intéressantes. Et puis, vous travaillerez dans un cadre de travail bienveillant et responsable, au sein d'équipes engagées dans les grands défis de notre société.

Votre choix est le bon, il vous reste toutefois une dernière étape à réussir : celle des épreuves orales d'admission.

À cet égard, peut-être avez-vous des questions et c'est bien légitime : qu'attend-on de moi ? comment puis-je me préparer efficacement ? Comment intéresser les jurys ?

Pour cette ultime phase du concours, ce guide a été élaboré par les équipes de l'École nationale des Finances publiques (ENFiP). Il a été rédigé pour vous, fruit d'un beau travail interne de collaboration et enrichi de nombreux retours d'expérience. Son objectif est simple : vous présenter l'épreuve orale d'admission n° 1 en répondant aux principales interrogations en la matière.

Alors, bonne lecture et tous mes vœux de réussite, je vous attends déjà à l'École !

EN QUOI CONSISTENT LES ÉPREUVES ORALES ?

Conformément à l'arrêté du 2 mars 2011 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques, il existe deux épreuves orales d'admission.

L'épreuve orale n° 1, affectée d'un coefficient 6,

durée 30 minutes.

Il s'agit d'un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur des Finances publiques.

L'entretien comprend tout d'abord une présentation par le candidat, pendant environ 5 minutes, de son parcours. Il se poursuit par un échange avec le jury, notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.

L'épreuve orale n° 2, affectée d'un coefficient 4, se déroule en deux temps :

1. une préparation durant 20 minutes ;
2. un exposé et des questions pendant 20 minutes.



L'exposé porte sur un sujet parmi deux tirés au sort par le candidat sur une option de l'épreuve écrite d'admissibilité n° 2. Cet exposé est suivi de questions en rapport avec le sujet traité et/ou le programme de l'option.

Votre attention est appelée sur le fait que toute note inférieure à 5 sur 20 pour l'une des épreuves orales d'admission est éliminatoire.

Pour plus de précisions, consultez l'arrêté précité, [le dernier rapport du jury](#), et la [page dédiée du site du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance](#).

QUI COMPOSE LE JURY ?

Le jury est composé de deux membres : une femme et un homme, conformément au principe de parité. Ce sont des cadres expérimentés appartenant à la DGFIP.

Préalablement à la tenue des épreuves orales, ils ont bénéficié d'une formation leur permettant d'évaluer votre prestation avec professionnalisme, objectivité et bienveillance.

La présidente (ou le président) du jury est aussi susceptible d'assister à votre oral. Dans ce cas, vous en serez dûment informé(e) avant le début de l'épreuve.



COMMENT CONCEVOIR LA PRÉSENTATION DE MON PARCOURS ?

L'épreuve orale d'admission n° 1 commence par une présentation de votre « parcours ».

Il s'agit d'exposer au jury :

- les qualités et les compétences que vous avez acquises et mises en œuvre durant vos études, votre expérience professionnelle ou extra-professionnelle ;
- quelles sont vos motivations pour intégrer la DGFIP ;
- quel est votre projet professionnel.

L'objectif n'est pas de vous « vendre », mais d'exposer, à travers des expériences concrètes, que vous possédez les qualités attendues d'un(e) futur(e) inspecteur(trice) des Finances publiques.

Pour cela, vous réaliserez une présentation composée :

- d'une très courte introduction ;
- d'un développement structuré ;
- d'une conclusion concise.

La durée totale ne doit pas excéder 5 minutes, sous peine d'être interrompu(e) par le jury.



Il convient donc de réduire l'improvisation et de préparer cet exercice en vous entraînant préalablement, notamment pour maîtriser le temps imparti.

Pour autant, si vous devez très bien connaître votre présentation, il est conseillé d'éviter de la réciter sur un ton monocorde devant le jury.

Pour vous aider à vous projeter en tant qu'inspecteur(trice) des Finances publiques, rendez-vous sur [l'espace "recrutement"](https://impots.gouv.fr) du site impots.gouv.fr. Vous pourrez notamment découvrir les métiers et les perspectives de carrières d'un cadre A de la DGFIP.

QUELLE EST LA TENEUR DE L'ENTRETIEN AVEC LE JURY ET COMMENT M'Y PRÉPARER ?

Une fois votre présentation terminée, l'épreuve orale se poursuit par un échange avec le jury.

S'il le juge opportun, le jury peut vous interroger sur des éléments que vous avez évoqués lors de votre présentation.

L'entretien porte ensuite sur votre connaissance de l'environnement économique et financier.

Le jury ne cherche pas à recruter des candidats possédant un savoir académique ou encyclopédique. Néanmoins, un futur cadre A de la DGFIP ne peut méconnaître la sphère d'activité dans laquelle l'administration qu'il souhaite intégrer joue un rôle majeur.

Aussi, il vous appartient de vous intéresser aux problématiques économiques et financières, d'en connaître les principes et de maîtriser les ordres de grandeur les plus importants.

Le jury peut également solliciter votre avis, par exemple : que pensez-vous de la fiscalité en France ?



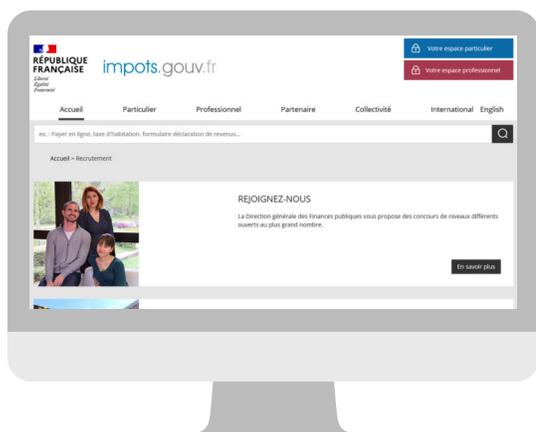
QUELLE EST LA TENEUR DE L'ENTRETIEN AVEC LE JURY ET COMMENT M'Y PRÉPARER ?

De nature bienveillante, il ne cherche pas à vous tendre des pièges, mais à évaluer votre aptitude à exprimer votre position et à l'argumenter au cours d'un échange.

Enfin, un(e) inspecteur(trice) des Finances publiques doit faire preuve d'exemplarité et prendre des décisions opérationnelles, afin d'assurer les missions qui sont les siennes. Le jury peut donc vous mettre en situation, afin de mesurer vos capacités d'analyse, de réflexion et d'action.

Le jury n'attend pas que vous lui fassiez des réponses convenues, soyez-vous même. Développez une argumentation étayée et structurée. Faites preuve de bon sens, de personnalité et de pragmatisme.

Le site du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance contient une rubrique présentant la DGFIP, n'hésitez pas à la consulter et à la compléter par vos propres recherches.



Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

Direction générale des Finances publiques



École Nationale des Finances publiques



Février 2022